

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Castelnau d'Arbieu
32500 Castelnau d'Arbieu

Département du Gers

Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal 08 juillet 2016

L'an deux mil seize, le 08 juillet à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie

PRESENTS : LAPORTERIE Chantal, MASSON Claude, POLES Daniel, RICAUD Paulette, SENAT Georges SOLANA Claude, TARBOURIECH Olivier.

ABSENTS EXCUSES : CIAPA Emmanuel (a donné procuration à RICAUD Paulette), CANDELON Denis (a donné procuration à TARBOURIECH Olivier), DUREAU Christine (a donné procuration à LAPORTERIE Chantal), CALVI Cristelle.

SECRETAIRE : RICAUD Paulette

- Approbation du compte-rendu du 08 avril 2016 ;
- Information sur l'achat de mobilier urbain : bancs et tables ;

- Nouvelle voirie d'intérêt communautaire ;
- Travaux de voirie : Aurenque ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à M LEDOGAR à quoi sert l'appareil qu'il a posé sur une table. M LEDOGAR répond que c'est un enregistreur.

Approbation du compte rendu du 08 avril 2016 :

Mme LAPORTERIE revient sur le compte-rendu du 8 avril (voir document joint). Mme LAPORTERIE annonce : qu'elle a déposé une plainte auprès du tribunal administratif concernant le vote du budget, qu'elle a déposé une autre plainte auprès du procureur de la république à l'encontre de M le Maire.

Approbation du compte-rendu : 7 pour et 3 contre.

Information sur l'achat de mobilier urbain : bancs et tables

M le Maire présente au conseil le choix de mobilier urbain : bancs et tables pour le belvédère, bancs pour l'arrêt de bus scolaire et une balançoire. Pas de remarques.

Nouvelle voirie d'intérêt communautaire :

La CCLG prend en charge le pluvial d'Aurenque.

Révision des routes : route vers Tané depuis Aurenque, et vers le pont d'Aurenque sera normalement classée d'intérêt communautaire. Cependant, cela aura un cout pour la commune : 2500 € du km soit environ 15000 € par an.

Travaux de voirie : Aurenque :

Concernant les travaux de voirie : un appel d'offre est en ligne sur le site internet de la commune.

Questions diverses :

Travaux Chez M BROUSTE : ces travaux n'ont pas commencé. M BROUSTE dispose de tous les éléments nécessaires de la part de la Commune.

#.Mme LAPORTERIE lit une demande de Mme DUREAU : où en sont les études concernant la réhabilitation des maisons rue Labarthe. M le Maire précise que l'architecte est venu sur le site. Il est en cours de finalisation de ces projets.

M le Maire lit la lettre de M DUBARRY au sujet de la chambre froide et des nuisances sonores induites.

M le Maire lit la lettre de Mme LACAYO, et demande à Mme LAPORTERIE si elle retire sa plainte. Mme LAPORTERIE répond non et dit qu'elle ne s'exprimera pas sur ce sujet.

M SENAT prend la parole et dit qu'il est pour le Tribunal Administratif. Que la Commune fasse les travaux sans attendre la décision du Tribunal

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire

Le Secrétaire



Nous demandons que soient notées sur le compte rendu du conseil municipal du 08 juillet 2016 les remarques suivantes à propos du compte rendu du CM du 08 avril 2015:

Budget

1- M. Sénat a demandé le vote à bulletin secret pour le Compte Administratif 2015 et pour le Budget Primitif 2016, et non uniquement pour le Compte Administratif 2015, comme il est écrit sur le compte rendu.

2- Cette demande a été faite à la suite des discussions sur le Compte Administratif 2015. De ce fait, sur proposition de M. le Maire, les discussions sur le Budget Primitif 2016 ont suivi directement celles sur le Compte Administratif.

C'est seulement après cela que M. le Maire est sorti de la salle et, non avant, comme il est écrit dans le compte rendu.

Les 2 votes à bulletin secret se sont déroulés à la suite l'un de l'autre, en dehors de la présence de M. le Maire.

Ces 2 votes ont donné le même résultat : 7 voix pour, 2 contre, 1 abstention. Pour chacun des 2 votes, après le décompte des bulletins et la lecture de leur contenu par les 2 assesseurs, le président du bureau de vote a demandé si les conseillers étaient d'accord avec les résultats : ce qui était le cas.

M. le Maire est revenu dans la salle, **seulement** après le dépouillement des 2 votes et n'a pas voté.

Or, sur le compte rendu, il est écrit que le résultat du vote du Budget Primitif 2016 est : 8 voix pour, 2 contre, 1 abstention.

Écrit qui ne correspond pas au déroulement du conseil municipal et qui met en cause la fiabilité du bureau de vote, président et assesseurs.

3- De plus, il est écrit sur le compte rendu qu'il y aurait eu une « délibération d'affectation des résultats avec 11 voix pour », avant le vote du Budget Primitif 2016. En l'absence du maire dans la salle du conseil, ce vote n'a pas pu avoir lieu.

Cette délibération est nécessaire avant le vote du BP 2016 puisqu'elle indique ce qu'il advient, en 2016, de l'argent non dépensé en 2015. Mais le conseil n'a pas voté cette délibération.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons approuver le compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2016.

Fait à Castelnau d'Arbieu, le 04 juillet 2016

Christine DUREAU



Chantal LAPORTERIE



Georges SENAT

